

Circuits courts et signes de qualité

12

Il existe aujourd'hui un très grand nombre de labels, de chartes ou de marques.



Alors comment s'y retrouver ? Comment savoir si l'on peut faire confiance à ces logos ?



En France et en Europe, seuls quelques labels sont reconnus officiellement et offrent une réelle garantie aux consommateurs : ce sont les signes officiels de l'origine et de la qualité. Il s'agit des AOC/AOP, des IGP, du Label Rouge, de l'Agriculture Biologique et des Spécialités Traditionnelles Garanties.

Ces signes officiels sont fiables car :

- ils sont créés et portés par des agriculteurs, de manière collective,
- ils respectent un cahier des charges strict et validé par l'Etat,
- les agriculteurs produisant sous signe de qualité sont soumis à des contrôles réguliers et surtout indépendants !

Tour d'horizon des signes officiels du territoire



Sur le territoire Garrigue et Costières de Nîmes, on peut trouver des produits ayant les signes officiels de qualité suivants :

- Agriculture Biologique
- AOP Olive de Nîmes
- AOP Huile d'olive de Nîmes
- AOP Taureau de Camargue
- AOP Vin des Costières de Nîmes
- IGP Fraises de Nîmes
- AOP Péladon
- AOP Clairette de Bellegarde
- IGP Riz de Camargue
- IGP Miel de Provence
- IGP Thym de Provence
- IGP Volailles du Languedoc
- IGP Coteaux du Pont du Gard
- AOP Languedoc
- IGP Pays d'Oc et Vins du Gard



Le Gard est le 3ème département le plus Bio de France.

L'Agriculture Biologique



Elle garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. L'utilisation de produits chimiques de synthèse est interdite ainsi que les OGM. Des conditions d'élevage sont également imposées aux agriculteurs afin de garantir le bien-être des animaux (parcours extérieurs, espace suffisant dans les bâtiments agricoles, etc.).

Les agriculteurs bio doivent notifier leur activité à l'Agence Bio et passer un contrat avec un organisme certificateur indépendant et agréé par l'INAO qui contrôlera leur activité au moins une fois par an. Ce contrôle garantit le respect du cahier des charges bio de la production.

AOC et AOP



L'appellation d'origine protégée (AOP) ou contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire caractéristique d'un territoire. Ces savoir-faire spécifiques donnent des caractéristiques particulières au produit.

Label Rouge



Ce label français permet d'identifier les produits qui ont un niveau de qualité supérieure grâce à des conditions de production ou de fabrication particulières.

IGP



L'Indication Géographique Protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon les conditions bien déterminées. L'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.



Il existe également des labels ou marques privés qui garantissent des pratiques agricoles durables et sans pesticides de synthèse :

Nature et Progrès



Le label est associatif et précurseur du label bio français. Il garantit des produits éthiques, respectueux du vivant et de la nature. Paysans et consommateurs s'assurent du respect des cahiers des charges via un système participatif de garantie.

Demeter



C'est le label de l'agriculture biodynamique, c'est-à-dire une forme d'agriculture biologique encore plus proche de la nature et de ses rythmes.

Biochérie



C'est une marque française qui certifie producteurs, transformateurs et distributeurs allant au-delà des règles de l'Agriculture Biologique. La dimension sociale est intégrée dans la charte d'engagement.

